



GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR  
THE MEDITERRANEAN

COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES  
POUR LA MÉDITERRANÉE



**F**

**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA  
MEDITERRANÉE**

**Trente-et-unième session**

**Rome, Italie, 9-12 janvier 2007**

**EVALUATION DES ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL  
CONJOINT CGPM/CICTA *AD HOC* SUR LES GRANDS  
PELAGIQUES DE MÉDITERRANÉE**

**I. INTRODUCTION**

1. Lors de sa 30<sup>ème</sup> session, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) a exprimé sa satisfaction pour l'excellente collaboration et coopération avec la Commission internationale pour la conservation du thon de l'Atlantique (CICTA). La CGPM s'est félicitée des efforts actuels de synergie entre les deux commissions, qui ont amélioré les connaissances sur les pêcheries du thon en Méditerranée, en particulier au niveau de ses aspects multidisciplinaires. La Commission a aussi reconnu le rôle du Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA *ad hoc* sur les grands pélagiques depuis sa création en 1989. Dans ce contexte, la Commission a invité le Secrétariat à évaluer les principaux résultats des activités du Groupe de travail, considérant que ce genre d'évaluation pourrait faciliter la programmation des futures activités de l'organe subsidiaire de son Comité scientifique consultatif (CSC)<sup>1</sup>.

2. Ce document rappelle les origines du Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA. Il passe en revue ses principales activités et résultats et propose différents types d'activités pour le futur dont pourraient à la fois tirer profit la CGPM et la CICTA.

**II. CRÉATION DU GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT**

3. La création du Groupe de travail remonte à la 19<sup>ème</sup> session de la CGPM, tenue à Livourne, en Italie, du 27 février au 3 mars 1989, durant laquelle la Commission s'est félicitée des résultats obtenus par la Seconde consultation technique sur l'évaluation des stocks de l'est de la Méditerranée et a apprécié en particulier l'importance accordée par cette consultation aux grands pélagiques et à leur gestion rationnelle. La Commission (à ce moment le Conseil) s'est aussi félicitée de l'offre faite par le représentant de la CICTA de développer la

<sup>1</sup> Paragraphes 72-73 du Rapport de la 30<sup>ème</sup> Session.

coopération avec la CGPM, en mettant par exemple à disposition sa base de données aux membres de la CGPM et de fournir des experts pour contribuer à créer des systèmes de collecte de données statistiques sur les thons.

4. La CGPM a souligné la nécessité de collaborer étroitement avec la CICTA afin de développer les bases pour bien évaluer les stocks importants, spécialement le thon rouge et l'espadon.<sup>2</sup> Par la suite, la Commission a approuvé la suggestion faite lors de la 7ème Session de son Comité sur la gestion des ressources (le prédécesseur du Comité scientifique consultatif), lors d'une réunion conjointe CGPM/CICTA, ouverte aux membres de la CGPM et de la CICTA qui avait pour but d'évaluer les stocks de grands pélagiques de la Méditerranée.

5. La CGPM a aussi demandé à ses membres de mettre en œuvre les recommandations pertinentes de la CICTA. La Commission a en particulier recommandé que les membres adoptent des mesures de précaution avant de développer de nouvelles pêcheries de thon rouge et que l'effort de pêche ne s'en trouve pas accru. La CGPM a ensuite requis que les administrateurs nationaux promeuvent la récolte des données sur la capture de thon et d'espadon<sup>3</sup>.

6. Une première consultation d'expert CGPM/CICTA sur l'évaluation des stocks de grands pélagiques a donc été tenue à Bari, Italie, en juin 1990, et une seconde consultation a été organisée à Iraklion, Grèce, en septembre 1992.

7. Lors de sa 20ème session en 1993, la CGPM a approuvé les recommandations de la seconde consultation d'expert CGPM/CICTA. La Commission a ensuite établi le Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA *ad hoc* sur les grands pélagiques. Le Groupe de travail a tenu sa troisième réunion en septembre 1994 (Fuengirola, Espagne). Le Secrétariat de la CGPM a été chargé des tâches administratives alors que la CICTA jouait le rôle de secrétariat technique<sup>4</sup>. Le Groupe de travail conjoint *ad hoc* s'est ensuite réuni chaque année jusqu'en 1998, ainsi qu'en 2000 et 2004. Ces réunions ont été organisées sous le mandat global établi lors de la 19ème session de la CGPM mais sans termes de référence clairement définis ni reconnaissance explicite de son *modus operandi*.

### **III. CADRE INSTITUTIONNEL SUPPORTANT LA CRÉATION DU GROUPE DE TRAVAIL**

8. Le mandat de la CGPM, comme il est rappelé dans l'Article III de l'Accord, couvre la conservation et la gestion de toutes les ressources vivantes marines de la Méditerranée et de la mer Noire et des eaux adjacentes, y compris tous les grands pélagiques de ses zones de compétence ainsi que le développement de l'aquaculture marine et d'eau saumâtre. Le mandat de la CICTA couvre toutes les espèces de thon et espèces voisines de l'océan Atlantique et des eaux adjacentes, y compris la Méditerranée.

9. Concernant le mandat respectif de la CGPM et de la CICTA, les deux organisations sont spécifiquement responsables de la collecte des données relatives au thon, y compris d'entreprendre les études et recherches nécessaires, les évaluations de stock et d'allouer l'effort de pêche afin d'adopter des mesures de gestion des pêcheries. Chaque organisation dispose d'un Comité scientifique consultatif chargé de préparer la base pour les avis en matière d'aménagement des pêches.

---

<sup>2</sup> Paragraphe 50 du Rapport de la 19<sup>ème</sup> session.

<sup>3</sup> Paragraphe 51 du Rapport de la 19<sup>ème</sup> session.

<sup>4</sup> Paragraphe 61 du Rapport de la 20<sup>ème</sup> session.

10. La CGPM (à travers la FAO) et la CICTA sont signataires d'un Protocole d'accord. Toutefois, ce protocole comporte des visées très larges et aura besoin d'être revu dans le futur. Chaque organisation régionale de gestion des pêches bénéficie d'un statut d'observateur. De plus, le Directeur général de la FAO est le dépositaire des traités établissant ces RFMOs et fournit par conséquent les conseils juridiques sur ces traités aux deux commissions.

11. En 1989, seuls quatre pays méditerranéens parmi les 20 membres de la CGPM étaient constitués en Parties de la Convention de la CICTA. En 2004, cinq membres de la CGPM sur 24 n'étaient pas des Etats Parties de la CICTA. La Syrie a rejoint la CICTA en 2005. Comme le montre l'Annexe A, les captures de thon des quatre membres de la CGPM qui ne sont pas membres de la CICTA (Bulgarie, Egypte, Israël, Liban et Serbie-et-Montenegro) sont maintenant limitées (2 350 tonnes en 2004) comparé à la capture totale de ces espèces dans la zone de compétence de la CGPM (60 044 tonnes). Ces captures consistent avant tout en petit thon et autres espèces voisines (2 341 tonnes), mais représentent une part significative (13 %) des captures totales de ces espèces.

#### **Le Comité scientifique consultatif (CSC) de la CGPM**

12. Depuis 1997, la CGPM a établi son Comité scientifique consultatif (CSC) qui a remplacé son comité sur la gestion des pêches. Lors de sa première réunion, en mars 1999, le CSC a accepté d'être soutenu par quatre sous-comités, respectivement sur l'évaluation des stocks (SCSA), les statistiques et l'information (SCSI), l'économie et les sciences sociales (SCESS), et l'environnement et l'écosystème marin (SCMEE). Les sous-comités sont à leur tour aidés par les Groupes de travail *ad hoc*. Le mandat de chaque sous-comité est rappelé dans l'Annexe B. On peut noter que la responsabilité de prise de décision entre le CSC et le Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA n'a pas été spécifiée. Le Groupe de travail rendait compte au SCSA et depuis 2004, il rend directement compte au CSC.

#### **Le Comité permanent sur la recherche et les statistiques (SCRS) de la CICTA**

13. La CICTA a créé un Comité permanent pour la recherche et des statistiques (SCRS) dans les années 1970, pour effectuer la collecte des données et la recherche liée à la biologie, l'écologie et l'océanographie des thons et des espèces voisines. Le SCRS est composé du sous-comité sur les statistiques, le sous-comité sur les écosystèmes, les groupes d'espèces (thon rouge, espadon, thons tropicaux, germon, petits thons, etc.) ainsi que des groupes de travail spécialisés. Le Groupe de travail conjoint CGPM *ad hoc* rend directement compte au SCRS.

14. Les éléments suivants font parmi des fondements qui invitent à une étroite coopération entre les deux RFMOs:

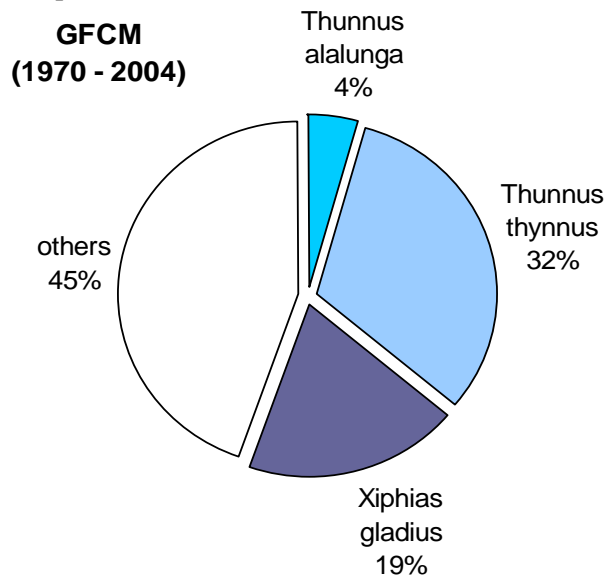
- les deux organisations sont conjointement responsables des stocks de grands pélagiques de la mer Méditerranée; l'évaluation et l'analyse de leur statut et la préparation des conseils scientifiques consultatifs pour la gestion des pêches doivent être effectuées de manière cohérente entre les deux organisations;
- des évaluations des stocks de poissons concernés ont été effectuées pour la zone entière de leur distribution géographique, comptant pour toutes les captures effectuées à partir des stocks de ces zones avec une référence spéciale au stock de thon rouge d'Atlantique à la fois présent en mer Méditerranée et en Atlantique;
- des instruments internationaux sur les pêches récents (tels que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982; le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO de 1995; l'Accord des Nations Unies sur les stocks de

poissons de 1995) requièrent cette coopération entre les RFMO, y compris en luttant contre la pêche illégale et non réglementée.

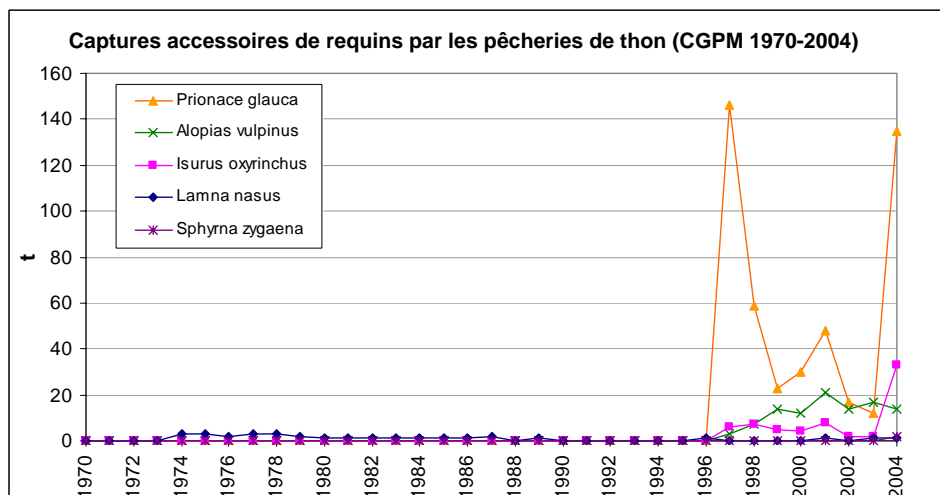
#### IV. EVALUATION DES ACTIVITES DU GROUPE DE TRAVAIL

15. Depuis le début des années 50, la CGPM a entrepris plusieurs activités concernant les grands pélagiques, en particulier des recherches liées à la biologie et à l'écologie, le marquage, les aspects socio-économiques, la technologie de pêche et la collecte de données sur les captures et l'effort de pêches. La CGPM et la CICTA ont débuté leur coopération avant les années 1990, c'est-à-dire avant même la création du Groupe de travail conjoint. Ces activités comprennent l'échange et l'harmonisation des données par le biais du FIDI de la FAO qui a contribué de manière significative à rendre disponibles les données importantes pour les évaluations de stock. En se basant sur les séries de données de la CGPM/FAO, il est par exemple possible de noter que les captures totales de Méditerranée pour la période 1970-2004, sont composées d'environ 50 % de thon rouge et d'espadon (Figure 1) et que les principales espèces de requins, capturées de manière accessoire, sont: *Alopias vulpinus*, *Prionace glauca*, *Isurus oxyrinchus*, *Lamna nasus* et *Sphyrna zygaena*. Les tendances de capture de ces espèces sont présentées dans la Figure 2.

**Figure 1.** Structure des captures de thon dans la Méditerranée (1970-2004)



**Figure 2.** Captures de certains requins par les pêcheries de thon



16. Depuis ses débuts en 1990, le Groupe de travail conjoint a organisé sept réunions, les deux premières avec des Consultations d'experts CGPM/CICTA sur l'évaluation des stocks de grands pélagiques.

17. Les activités du Groupe de travail se sont centrées sur la compilation et l'analyse des statistiques sur les prises de thons et les espèces voisines de la mer Méditerranée et à l'amélioration des connaissances de base pour les évaluations de stock. Elles ont eu pour rôle principal de servir de mécanisme pour faciliter l'échange de données et d'autres informations sur ces espèces, pour vérifier et améliorer la cohérence de l'information disponible et pour éviter la duplication des activités entre les deux RFMOs.

18. L'Unité de l'information, des données et des statistiques sur les pêches du département des pêches de la FAO (FIDI) a fourni en parallèle, pour la CGPM, des contributions significatives aux activités du Groupe de travail conjoint, tout spécialement en analysant régulièrement et conjointement avec le Secrétariat de la CICTA les divergences entre les bases de données de la CGPM/FAO et de la CICTA sur les captures de thon.

19. En 2002, la CGPM a décidé que, en vue de l'expansion de l'élevage du thon rouge en Méditerranée, des directives pratiques étaient requises pour assurer la durabilité de cette activité. Elle a donc invité la CICTA à créer un Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA *ad hoc* sur l'élevage/engraissement durable du thon rouge en Méditerranée. Ce Groupe de travail a été doté de termes de référence précis, d'une durée délimitée et d'un *modus operandi* préétabli. Il était multidisciplinaire, ouvert aux représentants du secteur privé et avec des objectifs déterminés. Le Groupe de travail a tenu trois sessions entre 2003 et 2005 et a formulé les directives requises qui ont par la suite été diffusées.

20. A sa septième session (2004), le CSC a souligné le besoin de renforcer la collaboration avec le SCRS, en particulier d'adopter un meilleur suivi du petit thon en plus d'espèces pélagiques plus grandes, y compris la collecte et l'analysant les données socioéconomiques et les informations environnementales sur ces pêcheries au niveau sous-régional et régional. Il a été suggéré de combler ces manques avec le Groupe de travail conjoint *ad hoc* aidé de quatre sous-comités du CSC afin d'empêcher aussi les chevauchements de compétences avec des activités couvertes par la CICTA. Le CSC a reconnu que cela exigerait la mise à jour et la formalisation du statut du Groupe de travail conjoint afin d'en faire un Groupe de travail *ad hoc* transversal approprié, doté d'un mandat plus large que de collecter uniquement des données pour l'évaluation des stocks comme il opère dans le cas présent.

21. Suite à la requête du CSC, les Secrétariats de la CGPM et de la CICTA ont préparé des termes de référence pour le Groupe de travail conjoint relatifs à la formalisation ultérieure et l'adoption possible par les deux organes parents. A sa 18ème Session (New Orléans, EU, novembre 2004) la CICTA a reconnu la nécessité de renforcer la coopération avec la CGPM, par le biais du Groupe de travail conjoint *ad hoc* sur les grands pélagiques mais sans référence spécifique à des termes de référence approuvés.

22. Depuis 1997, un programme régional a été mis en place dans le cadre du projet CopeMed soutenant les activités du CSC et du SCRS qui contribue de manière significative aux progrès réalisés sur les connaissances scientifiques sur le thon et les espèces voisines. Grâce à ce programme, d'importants résultats ont soutenu les activités du SCRS/CICTA en particulier en fournissant un nouvel indice d'abondance pour certaines pêcheries spécifiques comme la pêche à la senne tournante, des données sur la biologie et l'écologie du thon, sur le marquage et l'effort de pêche. Le projet CopeMed a aussi coordonné un projet de recherche sur les coryphènes (*Coryphaena hippurus*) qui a permis au CSC de disposer d'éléments de base pour concevoir un plan de gestion pour cette pêcherie.

23. La CGPM a aussi approuvé les recommandations sur le thon et sur les espèces voisines importantes pour la Méditerranée, adoptées par la CICTA. Les principales recommandations sont présentées en Annexe C.

24. Voici une synthèse des principaux résultats des réunions organisées par le Groupe de travail conjoint:

- **1990 – Consultation d’expert CGPM/CICTA sur l’évaluation des stocks de grands pélagiques** (Bari, Italie, juin)

Les données sur l’espadon de Méditerranée ont été collectées pour la première fois et une catégorie de données sur les tailles de capture a été créée. De plus, les données sur le thon rouge de Méditerranée ont été complètement revues et révisées. Les données sur le germon ont été regroupées, mais ce travail n’a pas été poursuivi jusqu’en 2000.

- **1992 – Seconde consultation d’expert CGPM/CICTA sur les grands pélagiques** (Iraklion, Crète, Grèce, septembre)

Les données par type de capture sur l’espadon de Méditerranée, dont la comparaison a été initiée lors de la Consultation d’expert précédente de 1990, ont été révisées de manière significative avec d’autres données dont des données nouvelles. Les données par type de capture sur le thon rouge et l’espadon de Méditerranée ont aussi été révisées.

- **1994 - Première réunion** (Fuengirola, Espagne, septembre)

Des améliorations majeures ont été apportées aux données sur le thon rouge (les données sur les tailles de capture ont par exemple été révisées et, pour la première fois, les données sur les captures par unité d’effort (CPUE) standardisées, de même qu’une évaluation des stocks de thon rouge de l’est de la Méditerranée a été effectuée.

- **1995 - Deuxième réunion** (Bari, Italie, septembre)

Pour la première fois, une évaluation des stocks relativement globale été entreprise pour l’espadon de Méditerranée.

- **1996 - Troisième réunion** (Gènes, Italie, septembre)

Les données sur le thon rouge de Méditerranée ont été revues et une évaluation globale des stocks a été effectuée pour le thon rouge de l’est de la Méditerranée immédiatement après la Troisième Réunion.

- **1997 – Réunion spéciale sur le Réseau de récupération de marques** (Messine, Italie, Juin)

Les bases de données sur le marquage ont été mises à jour et un réseau récupération de marques a été créé pour la mer Méditerranée.

- **1998 - Quatrième réunion** (Gènes, Italie, septembre)

De nombreuses révisions ont été introduites dans les séries historiques de données de prises et de débarquement du thon rouge et de l’espadon de Méditerranée, très importantes. La justification de tels changements a été analysée en profondeur et les données selon les tailles de capture et de CPUE ont été revues en conséquence. La Réunion a été suivie par une évaluation globale des stocks de thon rouge de l’est de l’Atlantique et de la mer Méditerranée.

L'évaluation des espadons de Méditerranée a aussi été mise à jour mais la Réunion a conclu que les données disponibles n'étaient pas suffisantes pour justifier d'autres évaluations complètes.

- **2000 – Cinquième réunion** (Sliema, Malte, septembre)

Les données disponibles sur: (i) les captures annuelles, (ii) les captures par taille et (iii) l'effort de pêche ont été passées en revue, les données sur le thon rouge, l'espadon, le germon et le petit thon ayant été analysées plus en détail. De plus, les résultats des activités de recherche pour chaque groupe ont été analysés. Une attention toute particulière a aussi été portée au marquage (y compris au marquage électronique) et à sa coordination.

La réunion a recommandé d'organiser une autre session du Groupe de travail avant les prochaines évaluations du thon rouge de l'est de l'Atlantique et de la Méditerranée et de collationner et préparer les données pour ces évaluations, comprenant la standardisation des séries chronologiques de captures par unité d'effort de pêche (CPUE). Pour le germon et le petit thon, il a été conclu qu'il n'était pas possible de réaliser des évaluations de stocks « qui, même à des niveaux approximatifs de capture, restent inconnus ».

- **2004 – Sixième rencontre** (Malaga, Espagne, mai)

Il a été reconnu que les données sur le germon sont encore trop limitées pour permettre une bonne évaluation. Plusieurs contributions ont rendu possible l'amélioration des connaissances sur le petit thon rouge, l'espadon et le marlin y compris les paramètres biologiques sur le thon auxide, la bonite à dos rayé et la thonine commune. Un projet/une proposition de recherche dont l'objectif était d'améliorer la collecte des données et l'analyse de la biologie des petits thons a été préparé.

## V. CONCLUSIONS ET SUGGESTIONS

25. L'évaluation de la coopération entre la CGPM et la CICTA, dans le cadre particulier de leur Groupe de travail conjoint sur les grands pélagiques porte sur l'importance de renforcer d'autres activités conjointes dans le futur.

26. En fait, depuis sa création en 1989, le Groupe de travail conjoint a réalisé des progrès significatifs au niveau de la collecte, la comparaison, la transformation et l'analyse des données biostatistiques essentielles à l'évaluation des stocks de thons et des espèces voisines de la Méditerranée et a contribué à améliorer les connaissances scientifiques pour la gestion de leurs pêcheries. Il a aussi été noté que grâce à cette coopération, des projets de recherche importants ont été entrepris notamment concernant l'identité des stocks (marquage), la standardisation de l'effort de pêche et les connaissances biologiques sur les pêches, en particulier du thon rouge, de l'espadon et du petit thon.

27. Toutefois, en raison de la récente évolution des pêcheries de thon et de leur exploitation dans la Méditerranée et considérant le développement régulier des procédures de travail de chacune des deux organisations, il est nécessaire de reconsidérer et de mettre à jour les objectifs du Groupe de travail et de réexaminer son fonctionnement afin de mieux satisfaire les intérêts communs. Chaque réunion du Groupe de travail doit par exemple se dérouler à partir de termes de référence précis, expliquant les responsabilités et les contributions de chaque organisation, si possible par le biais d'un cadre de référence approuvé qui doit être accepté par la CGPM et la CICTA. L'Annexe D présente une version provisoire

du mandat suggéré pour le Groupe de travail conjoint, approuvée par la CGPM en 2005 et devant être approuvée par la CICTA.<sup>5</sup>

28. La détérioration relativement significative d'un certain nombre de stocks de différentes espèces de thon nécessite de disposer de davantage d'informations précises sur l'état des stocks et d'orientations générales sur la gestion des pêches de même que le manque d'information de base pour opérer un suivi de la pêche aux grands pélagiques mais aussi de la pêche de loisirs et sportive, ces dernières années, ainsi que la détérioration de la qualité des données sur les captures et les aspects biologiques et sur l'effort de pêche pour certaines espèces importantes, prône clairement l'idée qu'il faudra dans le futur renforcer et développer des activités scientifiques et techniques par le biais du Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques.

29. Le Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA fournit le seul cadre institutionnel formel pour les scientifiques et les autres experts techniques pour assurer une collaboration de base entre les deux Organisations régionales de pêche. Il tire davantage partie des compétences et complémentarités des organes scientifiques des deux organisations pour résoudre toute une série de problèmes relatifs notamment à la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches, et à l'Unité opérationnelle conçue pour réaliser un suivi de l'effort de pêche et de la capacité de la flotte et d'appliquer des paramètres socioéconomiques pour effectuer un suivi des pêcheries au thon les plus notables. La collecte de données et l'amélioration des connaissances scientifiques doivent continuer à être un élément clé des activités du Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA.

30. Plus particulièrement, il est suggéré de:

- adopter le mandat révisé du Groupe de travail conjoint pour la prochaine phase, définir les termes de référence spécifiques pour chaque activité conjointe du Groupe de travail et spécifier le *modus operandi* du Groupe de travail conjoint (par exemple: liaison entre les Secrétariats; utilisation de moyens modernes de communications, e-mail, conférence téléphonique et autres modes de communications par le biais d'Internet), pour assurer la mise en œuvre dans les délais prescrits des activités entre les sessions;
- harmoniser les séries de données sur le thon et les espèces voisines de Méditerranée par le biais de la collecte et de l'analyse des informations socioéconomiques et environnementales et renforcer les instruments et subdivisions employées pour la collecte des données;
- renforcer la collecte des données sur les pêcheries (captures minimales, longueur de capture/fréquence des âges, effort de pêche et marquage-récaptures) et la recherche sur la biologie, étendre la collecte des données aux embarcations de pêche comprenant leurs caractéristiques et leur effort nominal;
- étendre les zones de coopération des activités actuelles par exemple en relation à l'application de l'approche écosystémique, en commençant par un meilleur suivi des captures accessoires des pêcheries ciblant les grands pélagiques ou sur l'impact des flux commerciaux;
- cibler les activités de recherche du CSC pour augmenter les autres espèces prioritaires du germon et du petit thon en plus du thon rouge et de l'espadon;
- identifier les modes les plus appropriés pour l'échange d'expériences et de connaissances sur le thon et les espèces voisines de Méditerranée.

---

<sup>5</sup> Paragraphe 55 du rapport de la 29<sup>ème</sup> Session.

## ANNEX A

Pays	Adhésion				Captures						SMT		OTH		TOT	
	CGPM		CICTA		BFT		ALB		SWO		1989	2004	1989	2004	1989	2004
	1989	2004	1989	2004	1989	2004	1989	2004	1989	2004	1989	2004	1989	2004	1989	2004
Albanie		X								5	2					7
Algérie	X	X		X	820	1208			590	564	1528	1158			2938	2930
Bulgarie	X	X										18				18
Croatie		X		X		827						32				859
Chypre	X	X		(EC)	10	105		255	139	49	20	6			169	415
CE	X	X		X												
Egypte	X	X									358	706		986	358	1692
France	X	X	X	(EC)	4434	6469	31	1		19		15		20	4465	6524
Grèce	X	X		(EC)	182	389	500	773	1120	1129	3934	1547	485	99	6221	3937
Israël	X	X									2	124	189		124	191
Italie	X	X		(EC)	4317	4686	3529	3671	13009	6942	1878	917			22733	16216
Japan		X	X	X	117	241			2	3					119	244
Liban	X	X												150	400	150
Libye	X	X		X	84										84	
Malte	X	X		(EC)	29	264		10	122	195	18	9	9		178	478
Monaco	X	X														
Maroc	X	X	X	X	295	819			97	3253	1212	411		2	1604	4485
Romanie	X	X														
Slovenie		X		(EC)												
Serbie-et-Montenegro	X (as Yug.)	X				7						42				49
Espagne	X	X	X	(EC)	1645	3216		138	1337	950	3190	1322		26	6172	5652
Syrie	X	X		X	0	263		38			121	114			121	415
Tunisie	X	X		X	661	2639			159	791	2648	3310	1659		5127	6740
Turkie	X	X		X	1707	1075		27	209	386	5008	6553			6924	8041
<i>Total</i>					14301	22908	4060	4913	16784	14288	20039	16351	2303	1533	57487	60044
<i>Membres CGPM</i>					14184	22208	4060	4913	16782	14288	20039	16351	2303	1533	57368	59293
<i>Membres CICTA</i>					6491	22952	31	4913	1436	14281	4402	15394	--	147	12360	57687

BFT: Atlantic bluefin; ALB: albacore; SWO: swordfish; SMA: small tunas; OTH: other species.

## ANNEXE B

**Mandat des Sous-Comités du Comité scientifique consultatif (SCS)*****Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCSA)***

- Organiser les activités scientifiques liées à l'évaluation de certains stocks et en particulier des stocks partagés;
- Examiner et analyser les évaluations effectuées par les Groupes de travail, notamment le Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques;
- Fournir des résumés annotés des évaluations au Comité scientifique consultatif;
- Examiner et analyser les méthodes d'évaluation et proposer celles jugées les plus appropriées.

***Sous-Comité des sciences économiques et sociales (SCESS)***

- Examiner et analyser les études socio-économiques disponibles en vue d'identifier des options et d'évaluer les mesures concernant la gestion des pêches
- Promouvoir la recherche bioéconomique et identifier des méthodes appropriées pour l'harmonisation et l'application des mesures de gestion des pêches;
- Renforcer l'expertise régionale en matière de sciences sociales et établir des réseaux à cet effet;
- Analyser les données de nature économiques et sociale et évaluer les indicateurs y relatifs.

***Sous-Comité des statistiques et de l'information sur les pêches (SCSI)***

- Appuyer les autres Sous-Comités du Comité scientifique consultatif en matière de méthodologie statistique et de conceptualisation, conception, harmonisation et analyse de bases de données;
- Surveiller la mise à jour et l'entretien des bases de données régionales concernant la CGPM dans son ensemble;
- Surveiller la mise à jour et l'entretien d'autres bases de données, notamment des systèmes d'information géographique (SIG) intéressant le Comité scientifique consultatif;
- Assurer la compatibilité et l'échange des données et informations avec d'autres organisations et institutions nationales et internationales s'occupant de statistiques des pêches, ainsi qu'avec le système FIGIS de la FAO;
- Identifier le type de données et le degré de précision et de désagrégation des données nécessaires aux travaux des autres sous-comités. Identifier les sources d'erreurs dans la collecte et le traitement des données.

***Sous-Comité pour l'environnement et les écosystèmes marins (SCMEE)***

- Etablir des liens avec les organes régionaux qui étudient actuellement les relations/interactions entre l'environnement et les écosystèmes marins;
- Analyser les tendances des écosystèmes et l'état de l'environnement en fonction des tendances des ressources halieutiques, de la biodiversité et des ressources génétiques;
- Évaluer l'impact de l'activité humaine sur les écosystèmes marins, y compris les pêches, et proposer des mesures visant à redresser la situation en cas d'effets négatifs;
- Évaluer la pertinence des accords internationaux sur la conservation et la protection de l'environnement pour la gestion des ressources halieutiques de la Méditerranée;
- Proposer au CSC des programmes de recherche sur l'impact des pêches sur l'environnement et les écosystèmes marins.

## APPENDIX/ANNEXE C

**List of the main recommendations adopted  
by ICCAT and endorsed by GFCM/ Liste des principales recommandations adoptées  
par la CICTA et endossées par la CGPM**

- **GFCM/2006/8 (A):** Recommendation [05-04] by ICCAT to Amend the Recommendation [04-06] on Bluefin Tuna Farming;
- **GFCM/2006/8 (B):** Recommendation by ICCAT to amend recommendation [REC. 04-10] concerning the conservation of sharks caught in association with fisheries managed by ICCAT;
- **GFCM/2006/8 (C):** Recommendation by ICCAT establishing a programme for transshipment by large-scale longline fishing vessels;
- **GFCM/2005/3 (A):** Recommendation [03-04] by ICCAT relating to Mediterranean swordfish;
- **GFCM/2005/3 (B):** Recommendation [04-05] by ICCAT concerning the Western Atlantic bluefin tuna rebuilding program and the conservation and management measures for bluefin tuna in the Eastern Atlantic and Mediterranean;
- **GFCM/2005/3 (C):** Recommendation [04-06 ] by ICCAT on bluefin tuna farming;
- **GFCM/2005/3 (D):** Recommendation [04-07] by ICCAT on bluefin tuna size limit;
- **GFCM/2005/3 (E):** Recommendation [04-10] by ICCAT concerning the conservation of sharks caught in association with fisheries managed by ICCAT;
- **GFCM/2005/3 (F):** Recommendation [04-12] by ICCAT to adopt measures concerning sport and recreational fishing activities in the Mediterranean Sea;
- **ICCAT Recommendation [02-08] :** concerning a multi-year conservation and management plan for bluefin tuna in the East Atlantic and Mediterranean (endorsed by GFCM at its Twenty-seventh Session);
- **ICCAT Recommendation [02-09]:** to develop a plan aimed at reducing the catches of juvenile bluefin tuna in the Mediterranean (endorsed by GFCM at its Twenty-seventh Session);
- **ICCAT Recommendation [02-10] :** on bluefin tuna farming (endorsed by GFCM at its Twenty-seventh Session);
- **00-9 BFT:** Recommendation by ICCAT concerning bluefin tuna catch limits in the East Atlantic and Mediterranean;
- **00-14 Comply:** Recommendation by ICCAT regarding compliance with management measures which define quotas and/or catch limits;
- **00-17 Comply:** Recommendation by ICCAT concerning registration and exchange of information of fishing vessels fishing for tuna and tuna-like species in the Convention Area;
- **Recommendation by ICCAT (1999):** on the limitation of catches of bluefin tuna in the Eastern Atlantic and Mediterranean (UPDATE OF GFCM RESOLUTION 97/3);
- **Recommendation by ICCAT (1999):** concerning the changes of closed season for the purse seine fishery fishing for bluefin tuna in the Mediterranean Sea ;
- **Recommendation by ICCAT (1999):** on a supplemental management measure concerning age 0 bluefin tuna;
- **Resolution ICCAT :** 95/1 (rev.2000), 97/1, 97/3, 2000/1, 2000/2.

## ANNEXE D

**Proposition de termes de référence consolidés du Groupe de travail conjoint *Ad Hoc* CGPM/CICTA sur les grands pélagiques****1. Mandat**

Le mandat du Groupe conjoint *ad hoc* CGPM/CICTA sur les grands pélagiques en Méditerranée, établi en 1989, sera amendé de manière à fournir des informations biologiques, sociales, économiques et environnementales ou des conseils indépendants sur tous les aspects de la gestion des stocks de thonidés et espèces apparentées en Méditerranée, dans la mer Noire et dans les eaux adjacentes respectivement au Comité scientifique consultatif (CSC) de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et au Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA).

Le groupe de travail est notamment chargé des tâches suivantes, avec l'aide, s'il y a lieu, des autres organes subsidiaires du CSC et du SCRS:

- Evaluer conjointement les données scientifiques fournies par les pays membres, par les experts nationaux and/ou par tout projet ou partenaire, concernant les pêcheries thonières méditerranéennes. La nature de données pourrait concerner les aspects biologiques, socioéconomiques et environnementaux ainsi que l'effort de pêche ;
- collecter et analyser les statistiques relatives aux flottilles de pêche selon le format et conformément les critères relatifs aux Registres des navires;
- identifier des programmes de recherche en coopération et en suivre la mise en oeuvre;
- assumer toute autre fonction ou responsabilité qui pourrait lui être confiée par la CGPM ou la CICTA.

**2. Mode de fonctionnement**

Le Groupe de travail *Ad Hoc* s'acquitte de ses tâches conformément aux dispositions pertinentes des Règlements intérieurs de la CGPM et de la CICTA. Il doit en particulier:

- être convoqué par les Secrétariats des deux organisations mères (un organisateur est désigné par le Secrétariat de la CGPM et un autre par le Secrétariat de la CICTA);
- élire son président parmi les participants à chacune de ses réunions;
- préparer, en prévision de chacune de ses réunions, un projet de mandat qui soit être soumis à l'approbation du CSC/SCRS. Les co-organiseurs affinent le mandat préparé par le Groupe de travail et élaborent un ordre du jour conformément aux mécanismes de consultation interne de la CGM et de la CICTA;
- se réunir chaque fois que les organisations mères le lui demandent.

Les Secrétariats des deux organisations veillent à ce que leurs membres soient informés de la tenue des réunions du Groupe de travail. Les deux organisations publient séparément les rapports des réunions du Groupe de travail conjoint *ad hoc*.

Les pays membres sont tenus des fournir des informations sur les captures, l'effort de pêche et les unités de pêche opérationnelles et toutes autres données en rapport avec les fonctions du Groupe de travail conjoint, de sorte que ce dernier puisse s'acquitter de ses responsabilités.